

FAUCIGNY

BONNEVILLE

Soins palliatifs, euthanasie et suicide évoqués lors d'une conférence



Vincent Indrli, Karine Vantighem, Pierre Beck et Cyril Joumet ont animé la conférence. Photo D.L.G.C.

Mardi, de 19 heures à 23 heures, la SPDA (Soins, prévention, accompagnement à domicile) avait organisé, à l'Agora, une conférence, animée par des médecins de France et de Suisse ayant pour thème les soins palliatifs, l'euthanasie et le suicide médicalement assisté.

Les soins palliatifs sont des soins actifs et continus pratiqués par une équipe interdisciplinaire en institution ou à domicile. Ils visent à soulager la douleur, à apaiser la souffrance psychique, à sauvegarder la dignité de la personne malade et à soutenir

son entourage.

L'euthanasie, comme l'a rappelé le docteur Karine Vantighem, est interdite en Suisse mais l'assistance au suicide est non punie, elle est tolérée. C'est surtout de cela qu'il a été discuté avec l'auditoire, composé essentiellement de plus de 200 personnes issues du personnel médical : infirmières, aides-soignants, médecins, aumôniers, bénévoles...

Le docteur Vincent Indrli a animé cette soirée d'informations et d'échanges qui a permis de comparer le système suisse et le système français. Le docteur Pierre Beck,

de l'association Exit, a donné la procédure à suivre pour le suicide assisté réservé aux Suisses car « il n'est pas question d'encourager le tourisme de la mort ». Cyril Joumet, qui représente l'association ADMD (Association pour le droit de mourir dans la dignité), forte de 50 000 adhérents en France, a explicité sa position : faire avancer les lois pour permettre à la personne de choisir sa fin de vie. Respecter, soulager, ne pas juger, ne pas ôter la dignité au patient ont été plusieurs fois répétés en évoquant des situations vécues. □